

Conditions Générales de location

Les présentes Conditions Générales de Location sont remises systématiquement à chaque offre devisée et sont donc réputées acceptées dès validation du devis par le Locataire. Le Locataire reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de commande, des présentes Conditions Générales de Location, régissant les relations contractuelles entre lui et la société SAS LAMABOX et les accepte sans réserve. Le Locataire reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques essentielles des produits loués ainsi que des tarifs de location.

1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Location s'appliquent à toutes réservations effectuées sur le site Internet www.lamabox.fr ou éditées par la société SAS LAMABOX, au capital de 1000 € dont le siège social se situe au 9, rue des cerisiers 39100 DOLE.

L'éditeur se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes. En cas de modification, il sera envoyé à chaque commande les Conditions Générales de Location en vigueur au moment de la réservation.

2. Conditions de location

Le Locataire doit avoir la capacité juridique et financière pour contracter. La société SAS LAMABOX se réserve la possibilité de soumettre la location à la présentation d'une pièce d'identité. La société SAS LAMABOX se réserve le droit de refuser toute location si le Locataire ne présente pas de garanties estimées suffisantes, et ce sans avoir à se justifier. La location des biens matériels n'est validée qu'après validation du devis, et la remise d'un dépôt de garantie de 1000 €. Si aucun dépôt de garantie n'est remis, SAS LAMABOX se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la location de la borne photo et de ses équipements.

3. Objet et formation du contrat

Par le présent contrat, SAS LAMABOX donne en location des bornes photos, ainsi que des services de communication, fourniture de services de gestion et vente de supports personnalisés en rapport avec la location de la borne photo sur un événement.

4. Mise à disposition - Livraison

4.1 Livraison Le Locataire peut choisir, à la réservation de la prestation, de se faire livrer la borne photo à l'adresse de son choix en Bourgogne Franche-Comté. Les frais de livraison sont à la charge du Locataire. Les prix sont variables en fonction du lieu de livraison. Lors de la livraison, un état des lieux contradictoire sera dressé entre le Locataire et la société SAS LAMABOX, daté, signé, dont un exemplaire sera remis au Locataire. La location prend effet à la remise de la borne photo par le transporteur au Locataire et pour la période stipulée sur le devis. Le transfert des risques au Locataire s'effectue à la prise de livraison par celui-ci et à la remise de la borne photo au transporteur. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison de la prestation et/ou de la marchandise achetée et/ou louée ne pourra donner lieu au profit du Locataire à l'allocation de dommages et intérêts, et/ou à l'annulation de la commande. En cas de marchandise manquante ou détériorée lors du transport, le Locataire devra formuler toutes réserves nécessaires sur le contrat de location, à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit le jour même de la livraison, par mail à contact@lamabox.fr.

4.2 Mise à disposition Le Locataire peut choisir de venir enlever lui-même la borne photo à la SAS LAMABOX. La location prend effet au jour de la mise à disposition de la borne photo, pour la période stipulée sur le devis. Le Locataire s'engage à enlever la borne photo lorsque celle-ci sera mise à sa disposition, à la date convenue sur le devis. Lors de l'enlèvement de la borne photo, la charge des risques est transférée au Locataire qui en assume la garde matérielle et juridique sous son entière responsabilité. Un bon d'enlèvement sera établi et remis au Locataire. Lors de l'enlèvement, un état des lieux contradictoire sera dressé entre le Locataire et la SAS LAMABOX, daté, signé, dont un exemplaire sera remis au Locataire. SAS LAMABOX s'engage à ce que la borne photo soit mise à disposition du Locataire en bon état. La location et la garde juridique afférente prennent fin le jour où la borne photo louée est restituée par le Locataire ou reprise par la SAS LAMABOX.

5. Utilisation des biens loués

Le Locataire est tenu de protéger la borne photo contre toute dégradation. Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation de la borne photo et de ses équipements. Tout dysfonctionnement résultant d'une utilisation anormale de la borne photo durant toute la durée de location ne pourra être retenu contre SAS LAMABOX et sera facturé au Locataire. Le Locataire est averti que toute sous-location des bornes photos et matériels loués est strictement interdite.

PARAPHER :

6. Restitution et reprise

Le Locataire est tenu de rendre ou de mettre à disposition au transporteur la borne photo et ses équipements loués à l'expiration du contrat de location dans un état des lieux conforme à l'état des lieux opéré lors de la mise à disposition. La borne photo louée ainsi que ses équipements ne peuvent être restitués que pendant les heures préalablement indiquées par SAS LAMABOX. Les équipements ne seront considérés restitués, et la garde juridique transférée à SAS LAMABOX, qu'après remise du bon de restitution constatant l'état des équipements loués et signé contradictoirement par SAS LAMABOX et le Locataire. Le prix de la location comprend les frais de remise en état et nettoyage qui seront opérés par SAS LAMABOX après restitution.

En cas de non restitution des équipements loués, quelle qu'en soit la cause, le dépôt de garantie de 1000 € remis lors de la réservation de la borne sera encaissé de plein droit par SAS LAMABOX. En cas de dégâts occasionnés à la borne et ses équipements pendant la période de location, SAS LAMABOX retiendra sur le dépôt de garantie la somme équivalente au montant des réparations. Si aucune réparation n'est possible, ou bien que l'ensemble des dégâts occasionnés rends la borne et/ou ses équipements inutilisables, SAS LAMABOX encaissera la totalité du dépôt de garantie.

L'appréciation des dégâts et l'opportunité de conserver, en conséquence, tout ou partie du dépôt de garantie restera à la seule appréciation de SAS LAMABOX. Toute réparation ne sera effectuée qu'à l'initiative de SAS LAMABOX, le Locataire s'interdisant d'y remédier lui-même. Le dépôt de garantie sera restitué après vérification totale de la borne louée par SAS LAMABOX et déduction faite des éventuels dommages que les équipements auraient subi.

7. Responsabilité - Assurances

En cas de sinistre, le Locataire doit faire parvenir sous 48 heures une déclaration circonstanciée.

En cas de perte ou de vol, le Locataire doit faire parvenir sous 48 heures l'original de récépissé de déclaration établi par le commissariat de police. À réception de ce document, SAS LAMABOX mettra fin au contrat à la facturation de location. Dans l'éventualité d'un vol ou de dommages causés aux équipements, le Locataire s'engage à verser la somme de 1500 € à titre de franchise.

En cas d'inexécution par le Locataire d'une obligation à sa charge, le contrat peut être résilié de plein droit, aux torts du Locataire, par SAS LAMABOX et dans un délai de 48h sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire. Dans ce cas, le Locataire devra procéder à la restitution immédiate de l'ensemble des biens et matériels loués, et ce, sans préjudice des sommes dues au titre des périodes de location échues.

En tout état de cause, si le Locataire n'a pas restitué la borne et ses équipements loués dans le délai de 7 jours après la date de restitution prévue sur le bon de commande ou devis, le dépôt de garantie sera encaissé, et ce à titre d'indemnité d'immobilisation des bien loués, ceci n'empêchant pas le Locataire de restituer les biens loués dans les conditions visées ci-avant.

8. Prix

Le prix que le Locataire s'engage à payer à SAS LAMABOX est le prix TTC figurant sur le contrat de location ou devis exprimé en Euros. Tout changement du taux de TVA applicable pourra être répercuté sur le prix des articles commandés et/ou loués.

SAS LAMABOX mettra à disposition des rouleaux de papier photo supplémentaires en cas d'utilisation sous-évaluée lors de l'édition du contrat ou devis. Par voie de conséquence, si le nombre de tirages photo dépasse celui accepté lors de la signature du contrat ou devis, SAS LAMABOX facturera au Locataire le supplément de papier photo correspondant.

9. Modification & annulation de réservation

9.1 Modification de la réservation Les demandes de modifications ne peuvent pas être effectuées sur le site Internet www.lamabox.fr. Elles doivent être adressées par mail à contact@lamabox.fr ou par courrier à l'attention de Mme BOURDONNAY Laura, SAS LAMABOX au 9, rue des cerisiers 39100 DOLE. Seules les demandes de modification concernant l'ajout ou la suppression d'une borne photo et de ses équipements, ou la modification de la période de location pourront être acceptées.

Si la modification entraîne l'augmentation des frais de location ou de livraison, la différence sera facturée au Locataire. Si la modification entraîne une diminution des frais de location :

- dans le cas où la demande de modification a lieu au moins douze (12) semaines avant le début de la location, la différence sera remboursée.
- dans le cas où la demande de modification a lieu dans les douze (12) semaines précédant le début de la location, la différence sera conservée par SAS LAMABOX.

9.2 Droit de rétractation Le Locataire dispose d'un droit de rétractation dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la réservation (signature du devis). Dans ce cas, SAS LAMABOX restituera le montant versé lors de la réservation dans un délai de trente (30) jours maximum suivant la réception de la demande de rétractation, effectuée

PARAPHES :

par mail à contact@lamabox.fr ou par courrier à l'attention de Mme BOURDONNAY Laura, SAS LAMABOX au 9, rue des cerisiers 39100 DOLE.

9.3 Annulation de la réservation En cas de résiliation de la réservation de la part de SAS LAMABOX, la société s'engage à rembourser toute la somme déjà versée par le Locataire. En cas de résiliation anticipée d'un contrat de réservation ou devis déjà accepté de la part du Locataire, l'annulation s'effectue dans les conditions suivantes :

- Si le Locataire annule sa réservation passé son délai de rétractation et plus de douze (12) semaines avant le début de la location, SAS LAMABOX rembourse au Locataire l'intégralité des sommes versées sous trente (30) jours maximum.
- Si le Locataire annule sa réservation entre douze (12) et sept (7) semaines avec le début de la location, SAS LAMABOX retient trente (30) % du prix et rembourse le solde sous trente (30) jours maximum.
- Si le Locataire annule sa réservation entre sept (7) semaines et trois (3) semaines avant le début de la location, SAS LAMABOX retient cinquante (50)% du prix et rembourse le solde sous 30 jours maximum.
- Si le Locataire annule sa réservation moins de trois (3) semaines avant le début de la location, SAS LAMABOX retient la totalité du prix de location.

10. Force majeure

Les parties seront dégagées de leurs obligations en cas de force majeure. Il est convenu que l'annulation de l'événement auquel était destiné la borne photo ne saurait être considérée comme un cas de force majeure. La responsabilité de SAS LAMABOX ne pourra être mise en œuvre si la non exécution ou le retard dans l'exécution de la prestation ou d'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de location découle d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

11. Éviction du loueur

Le(s) bien(s) loué(s) ne peut(peuvent) être ni cédé(s), ni remis en garantie. Le Locataire s'engage à ne consentir à l'égard de la chose louée aucun droit, réel ou autre, au profit de quiconque, susceptible d'en affecter la jouissance, ou d'en limiter la disponibilité ou la pleine propriété de SAS LAMABOX.

12. Pénalités de retard

Tout retard de restitution total ou partiel des biens loués entraînera l'application des pénalités de retard correspondant à cent (100) euros par jour de retard.

13. Données nominatives

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Sauf opposition de votre part, ces informations pourront être utilisées par des tiers.

14. Données nominatives et utilisation des photos

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Sauf opposition de votre part ces informations pourront être utilisées par des tiers.

SAS LAMABOX se réserve le droit d'utiliser les photos prises avec les bornes à des fins promotionnelles. SAS LAMABOX pourrait utiliser certaines photos sur son site web, brochures, publicités ou autres. Le Locataire peut s'opposer à l'utilisation des photos en le signalant par écrit.

Dans le cas de l'utilisation des services de partage et publication automatique proposée en option par SAS LAMABOX, il appartient au Locataire de s'assurer de l'accord préalable des utilisateurs. Et plus généralement du respect de la réglementation en vigueur à ce sujet.

Dans le cas de l'utilisation de l'option permettant la collecte de donnée marketing, il appartient au Locataire de s'assurer du respect de la loi informatique et Libertés. Notamment, il est rappelé au Locataire son obligation de procéder à la déclaration du fichier informatique auprès de le CNIL. Le Locataire étant reconnu comme propriétaire de ce fichier, SAS LAMABOX n'étant que prestataire.

À la demande du Locataire, SAS LAMABOX peut mettre à disposition des paramétrages permettant de recueillir le consentement préalable des utilisateurs.

16. Droit applicable et tribunal compétent

Le contrat est soumis au droit français et tout litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Dole (39100).

DATE & SIGNATURE

Précédée de la mention manuscrite « J'ai lu et j'accepte les conditions générales de location »